

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie
M23-007837

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 90911 Société : R.A.M (76639)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FAEK

HASSAN

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0664709695

Total des frais engagés :

4064 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

20/09/2023

Nom et prénom du malade :

CHAKOUR

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HYPERTAST

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casa 20/09/2023 Le : 20/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/08/2023		1	250 DH	Dr. TATAOUI ZARAH Ophthalmologue 203, Bd. Panoramique Rés. Panoramique II Casa - Tél : 05.22.21.17.00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Do -09-2023	116,10	PHARMACIE HAUDEM Docteur J. Amaï lot Schmetzol 78 Rue 13 ^e 75013 Paris

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

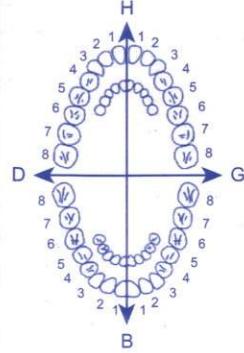
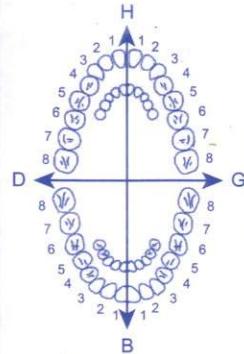
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>OPTICIA SA AU Ain Chok - Casablanca 05 22 52 10 04</i>	21/10/2023					3700,00 Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000	B 35533411	G 11433553	Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. TANTAOUI EL ARAKI Asmaa
spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Ophthalmologiste

Chirurgie de la cataracte - Glaucome
Strabisme - Laser - Angiographie
Lentilles de contact



الدكتورة الطنطوي العراقي اسماء

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
جراحة الجلاة - الزرقاء (طنسيون)
الحول - الليزر - تخطيط أوعية الشبكية
العدسات الاصنف

20/06/2023

Casablanca, le :

CHAROUI HALIKA,

(R) Faridex pour lesur



- Opatawel 1g

- Optipred 1g fl/5j

6 118001 070442
Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol® 1mg/ml collyre en solution
Flacon de 5 ml
AMM Maroc N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
PPV : 90,70 DHS



**أوبتىبرد®
Optipred®**

Lot: 21 0 16 6
Fab: 0 2 22
Exp: 0 2 24
PPV: 23 DH 40

Dr. TANTAOUI EL ARAKI ASMAA
Ophthalmologiste
Panoramique Res. Panoramique II
Tél : 05 22 21 17 90

الرقم 203، تقاطع شارع المنظر العام بشارع 2 مارس إقامة المنظر العام 2 الطابق الأول شقة رقم 18 - الدار البيضاء
203, Bd. Panoramique (angle av. 2 Mars) Résidence Panoramique II, 1^{er} étage, N° 18 - Casablanca
Tél/Fax : 05 22 21 17 00 - e-mail : ophtha.panoramique@gmail.com

Dr. TANTAOUI EL ARAKI Asmaa
spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Ophtalmologiste

Chirurgie de la cataracte - Glaucome
Strabisme - Laser - Angiographie
Lentilles de contact



الدكتورة الطنطوي العراقي اسماء

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
جراحة الجلاة - الزرقاء (طنسيون)
الحول - الليزر - تحظيف أو عية الشبكية
العدسات اللاصقة

22.05.2023

Casablanca, le :

CHAKOUR MALIKA.

*ENTREPRISE OPTIQUE SIRI ALL
10000 Casablanca
Tél. / Fax : 05 22 52 10 04*

ax + 2,0 (-0,75x90)

ax + 2,0 (-0,75x90)

ax ax

ax ask +2,5

ax Panoramique

*TANTAOUI EL ARAKI Asmaa
Ophtalmologiste
Panoramique II
Tél./Fax : 05 22 21 17 00*

الرقم 203، تقاطع شارع المنظر العام 2 مارس إقامة المنظر العام 2 الطابق الأول شقة رقم 18 - الدار البيضاء
203, Bd. Panoramique (angle av. 2 Mars) Résidence Panoramique II 1^{er} étage, N° 18 - Casablanca
Tél./Fax : 05 22 21 17 00 - e-mail : ophta.panoramique@gmail.com



FACTURE N° : 0399/2023

LE 21/09/2023

Client : CHAKOUR MALIKA

	SPHERE	CYLINDRE	AXE	ADDITION
<u>ŒIL DROIT</u>	+2.00	-0.75	90	+2.50
<u>ŒIL GAUCHE</u>	+2.00	-0.75	90	+2.50

Vision de loin :

Monture : OPTIQUE

Verre : PROGRESSIFS ORGANIQUE AMINCIS

ANTIREFLET

Montant de vision de loin :

ŒIL DROIT	1500
ŒIL GAUCHE	1500
MONTURE	700

Vision de près :

Monture :

verre :

Montant de vision de près :

ŒIL DROIT	
ŒIL GAUCHE	
MONTURE	

PRIX T.T.C : 3700.00 DH

T.V.A : 616.67DH

VISUEL OPTICIENS
SARL AU
784, Lotissement Mandarona
El Qods Aïn Chok - Casablanca
Tél./Fax : 05 22 52 10 04
Tél. : 05 22 52 10 04
Fax : 05 22 52 10 04

Boulevard El Qods N° 784 - Mandarona - Aïn Chok – Casablanca Tél./Fax : 05 22 52 10 04
Rc : 201363 Patente : 34091262 IF : 2264385 Cnss : 813254

ICE : 000229849000040